TELEX

Biotechnologie
et commerce de fœtus

Principes garde-fous

La conférence de la chimie de la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier, a adopté, samedi, à Bâle, une déclaration sur la biotechnologie. Elle s'oppose à toute recherche militaire et à toute recherche dirigée sur la seule recherche d'un profit maximum. La déclaration mentionne le fait que diverses installations sont en service et que ce secteur de la chimie est l'un des plus riches de perspectives en ce qui concerne les gains. Les nouveaux procédés mis en œuvre posent des problèmes nouveaux pour les travailleurs. Ces derniers demandent que des lignes directrices nouvelles soient élaborées pour leur sécurité, face aux dangers des micro-organismes notamment. Quant à la société de médecine de Bâle, elle considère le commerce de fœtus comme antiéthique et antimédicale. La société a adopté cette position vendredi soir au cours de son assemblée générale. Cette décision est la conséquence d'un cas découvert de commerce lucratif de fœtus. (ATS)

Une journaliste suisse tuée

Sur la route du soleil

Une journaliste de l'Agence télégraphique suisse (ATS), Marie-Noëlle Forney (28 ans), a été tuée dans un accident de la route samedi après-midi à proximité de Milan. Deux autres personnes – dont un journaliste de l'Agence France-Presse (AFP) – ont également perdu la vie au cours de cet accident. Le véhicule à bord duquel se trouvaient les deux journalistes, pour une raison encore indéterminée, a heurté la bande de sécurité. La voiture a été projetée sur l'autre voie où elle est entrée en collision frontale avec un véhicule conduit par un jeune Italien. Les trois occupants des deux véhicules ont été tués sur le coup. (ATS)

Un biplan «perce-neige»

L'acrobate blessé

Un avion de type biplan s'est abîmé dans la neige samedi après-midi sur le domaine skiable de Meiringen (BE). L'appareil effectuait un vol de démonstration à basse altitude dans le cadre de la finale de la Coupe du monde de ski acrobatique. Le biplan s'est retourné après avoir frôlé la neige. Blessé, le pilote est à l'hôpital. (AP/Keystone)

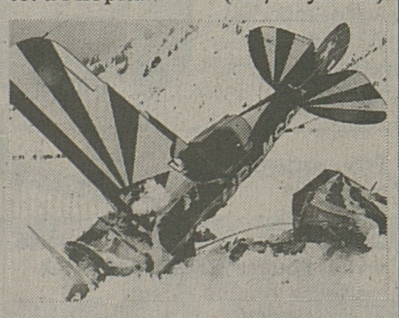

La doyenne du Valais meurt

Célibataire arrosée

Hier est décédée à l'âge de 108 ans dans une maison pour personnes âgées, à Sion, la doyenne du Valais Mlle Berthe Bruttin, de Bramois. Vigneronne, ménagère, aimant le soleil et son coup de rouge, Mlle Bruttin passait pour être «la doyenne des célibataires du monde». La doyenne de Suisse, Mme Anita Canonica, domiciliée dans le canton du Tessin, a eu 109 ans en décembre dernier. (ATS)

Spécialistes de l'hypnose à Zurich

Un marché à protéger

Plus de 600 médecins, psychothérapeutes, pédagogues ont participé ce week-end à Zurich au Congrès international sur l'hypnose. La majorité des 80 orateurs a souligné que l'hypnose est un moyen auxiliaire efficace pour la psychothérapie, mais qu'elle doit rester entre les mains de spécialistes dûment formés. (ATS)

125e anniversaire du Club alpin suisse (CAS)

Turbulences à l'horizon

A 125 ans, avec près de 80 000 «petits-enfants» répartis dans 107 sections, avec ses 154 cabanes et ses 20 000 bouquins dans sa bibliothèque, le Club alpin suisse (CAS) pourrait être un grand-père heureux. Et tranquillement s'assoupir en songeant au pays profond et à ses montagnes incomparables. Tout en regrettant – mais, ma foi, l'apprentissage de la discipline, de l'effort et du dépassement de soi sont à ce prix – les toujours trop nombreuses personnes mortes ou blessées en faisant de l'alpinisme, héros malheureux d'une tradition relativement récente, quoique déjà mythique. Samedi à Berne, au cours d'un symposium alpin organisé pour fêter cet anniversaire, il a bien fallu cependant déchanter (ou se réjouir): l'heure de la retraite n'a pas sonné pour le CAS. La démocratisation de la montagne l'a jeté lui aussi dans le tourbillon moderne de la mode, du stress et de l'argent.

Le vocable «alpinisme» ne signifie aujourd'hui plus grand-chose. Sans être en voie de disparition, l'ascensionniste en golfs, chaussettes rouges et gros souliers, un anneau de corde dans une main et dans l'autre un piolet avec manche en bois, côtoie toutes sortes de patriciens de la montagne. Michael Boos a cité la «mountain-bike», le «surfing» sur neige, le parapente ou encore la varappe libre intégrale, qui flirte de plus en plus avec la compétition. Sans oublier le simple randonneur ou l'amateur des cascades de glace: «La spécialisation dans les multiples disciplines alpines est très prononcée, à tel point qu'il devient toujours plus rare de trouver des personnes ayant à la fois les connaissances approfondies et l'expérience dans tous les domaines.»

Le CAS doit-il cautionner activement cette évolution? On se bagarre ferme depuis plusieurs années déjà dans le bulletin de l'organisation, «Les Alpes». Samedi, la question est bien sûr venue sur le tapis, après que plusieurs conférenciers eurent parlé de la statistique des accidents en montagne, de la sécurité ou encore de la formidable progression technique du matériel alpin. Mais sans trouver de réponse! On s'est souvenu qu'il y a plusieurs décennies, le ski avait provoqué un débat similaire. La rupture avait été consommée. D'aucuns le regrettent et ne voudraient pas répéter la même erreur avec, notamment, l'escalade sportive.

CAS

Normalisation

Prenons les compétitions alpines. De plus en plus de jeunes grimpeurs modernes, a expliqué Lorenz Radlinger, rêvent de battre leurs propres performances et de se mesurer entre eux. S'il y a dix ans, le 6e degré passait pour la «limite de l'humainement possible», l'échelle atteint aujourd'hui le 10e degré (normes UIAA).

Aussi, les entraînements prennent-ils de plus en plus d'importance pour cette catégorie d'alpinistes, comme pour n'importe quel sportif de pointe. M. Radlinger estime normal de s'entraîner 20 à 30 heures par semaine. S'y ajoutent, selon les conditions météorologiques, 15 à 20 heures de varappe proprement dite. Il est donc indispensable de construire des murs d'escalade. Accessibles à n'importe quelle saison, ils permettent de plus d'encadrer et de former judicieusement les jeunes grimpeurs, en évitant qu'ils se blessent malencontreusement au cours d'exercices inappropriés ou mal dosés. Démonstration en a été faite samedi par Hans-Peter Sigrist sur celui de Berne, construit à l'intérieur d'une halle de gymnastique.

Récupération

Fini dès lors le temps où le grimpeur était d'abord un marginal, fuyant la société et ses sports de masse. La norme s'est déplacée et est devevue, pour lui aussi, la performance à améliorer toujours davantage. Il est inévitablement vêtu d'un collant, seul un bandeau dans ses longs cheveux et les vives couleurs de son matériel lui rappellent l'époque où il n'en faisait qu'à sa tête, quand bon lui semblait. Une «récupération» en bonne et due forme, que M. Boos a fort bien résumée: «Celui qui est contre la compétition dans la discipline alpine de la varappe sportive serait, par voie de conséquence, un adversaire (au moins camouflé) de notre armée qui, elle, organise des compétitions dans d'autres disciplines alpines.» Allusion est faite ici à la patrouille des glaciers.

Yvan Duc

Journée de formation sur l'objection de conscience

Le choix de la morale ou de la folie?

Faut-il entraîner les objecteurs de conscience sur la voie de la psychiatrie pour leur éviter la prison? Délicate question... de conscience pour ceux qui conseillent les quelques citoyens suisses qui ne sont pas nés soldats. Les spécialistes du Centre Martin Luther King ne sont pas chauds, mais ils n'ont pas l'habitude d'imposer leurs vues. Samedi à Fribourg, où avait lieu une journée de formation pour le réseau «COC» (conseillers pour objecteurs de conscience), la tendance était plutôt de chercher à informer, en tenant compte des particularités de chaque cas. Autre thème abordé: le refus de payer la taxe militaire, qui pourrait conduire de Lausanne ou de Fribourg à Strasbourg...

Fort d'une soixantaine de membres pour toute la Suisse romande, le réseau COC rafraîchit régulièrement ses connaissances par des journées de formation. Le dédale de la procédure est examiné, notamment sous forme de jeu. Et quelques conseils de base sont distillés: déclarer d'entrée de cause que la décision d'objecter est irrévocable – les hésitants risquent d'obtenir le sursis mais pas l'exclusion de l'armée; si l'on choisit son avocat, veiller à ce qu'il connaisse bien la justice militaire, un monde à part; si l'on entend invoquer des motifs religieux ou moraux, rester strictement dans ce domaine, parler de «bien» et de «mal» et non de «juste» et de «faux».

Mais de plus en plus nombreux sont les «objecteurs» qui préfèrent le psychiatre au juge militaire. Le DMF accepte le phénomène car il diminue les statistiques de l'objection, constatent les gens du COC. Un des participants va plus loin en lâchant: «L'armée crée des fous pour qu'elle-même paraisse moins folle».

Là pour supporter

Pour les conseillers en objection, la question est de savoir quelle politique adopter envers les «psychiatrisés». Les réponses divergent... «Il n'y a pas de place pour eux dans notre combat: les psychiatrisés ne veulent pas supporter la prison, et l'objecteur est justement là pour supporter». A l'opposé: «Ne créons pas, comme le DMF, des catégories! Il y a autant d'objections que d'objecteurs». Et ce secrétaire du Centre Martin Luther King d'ajouter que ceux qui sont allés jusqu'au bout de leurs convictions, en ne prenant aucune précaution devant le tribunal, ont écopé de 10 ou 11 mois de prison: «A leur sortie, ils étaient cassés; ils n'ont plus jamais rien fait pour les autres objecteurs ou pour le service civil». Au centre, on indique bien aux intéressés que la voie psychiatrique existe, mais sans donner le carnet des bonnes adresses...

Une des formes achevées de l'objection, c'est le refus de s'acquitter de la taxe militaire. Sous le nom de «Hérisson», un groupe vient de se former en Suisse romande pour lutter contre cette obligation. Il réunit des «jusqu'au-boutistes» qui ont «les moyens de ne pas payer la taxe», c'est-à-dire qui vivent au-dessous du minimum vital. Pour les autres en effet, l'Etat récupère le montant sous forme de saisie, non sans leur faire purger quelques jours de prison. Le refus de la taxe devient alors purement symbolique, mais ce n'est pas forcément une raison d'y renoncer: «Si nous sommes beaucoup de refuseurs», dit l'un d'eux, «cela coûte cher à l'administration et ça augmente nos chances d'obtenir quelque chose».

Le groupe Hérisson envisage en effet de contacter des parlementaires fédéraux pour demander de modifier la loi sur la taxe militaire. Parallèlement, un ou deux de ses membres attaqueront la loi devant les tribunaux et jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme. En attendant, un jeune refuseur fribourgeois va marquer par une «manif», le mois prochain, son entrée en prison pour 10 jours.

Antoine Geinoz

Ceux qui vont jusqu'au bout de leurs convictions, sans prendre de précautions, en ressortent cassés...

Fonctionnaires satisfaits

Prudence

Les fonctionnaires sont-ils satisfaits de leur sort? L'Office fédéral du personnel a voulu le savoir et a mené une enquête, en 1985, auprès de 2289 fonctionnaires de l'administration générale de la Confédération à Berne. Les résultats portent sur environ 50% des questionnaires envoyés. Il ressort de cette enquête que les «hauts» fonctionnaires étaient satisfaits de leur travail à 86,5%. Ce pourcentage baisse à mesure qu'on descend dans la classification. Et le «stress» n'est pas une vue de l'esprit.

Au vu des résultats de l'enquête, l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques, dans un communiqué publié samedi, relève qu'ils doivent être pris avec prudence car la situation économique en trois ans a changé d'une part, d'autre part le sondage n'a été fait que sur la place de Berne (sans les CFF et les PTT) et n'est, écrit l'Union fédérative, pas nécessairement représentatif de l'ensemble du personnel de l'administration de la Confédération.

(ATS)

La neige emporte le train

Pas de mal

Une coulée de neige dévalant des Männlichen a fait dérailler un convoi du Wengernalpbahn (WAB) hier peu avant midi. L'avalanche a touché les deux premiers éléments d'une triple composition. Deux passagers, dont une femme enceinte, ont été légèrement blessés et ont été conduits à l'hôpital d'Interlaken ont indiqué la police et la compagnie. La femme a pu quitter l'hôpital hier alors que l'autre blessé, un enfant de deux ans, souffre d'une commotion cérébrale.

L'accident s'est produit entre les stations de Wengen et de Allmend, au-dessous de la Petite-Scheidegg. La violence du choc a été telle que la voiture motrice et la voiture pilote ont été renversées et poussées à une dizaine de mètres de la voie. Cette dernière a été recouverte d'une masse de neige atteignant jusqu'à 3 mètres sur 45 mètres de longueur suspendant toute circulation. Les travaux de déblaiement ont commencé. La circulation des trains pourra reprendre vraisemblablement aujourd'hui.

(ATS)